

A collage of seven circular images showing various educational scenes: a teacher at a desk, students in a classroom, a teacher pointing at a board, students working on a laptop, a teacher and student in discussion, a teacher writing on a board, and a teacher holding a book.

# RÉFORME DU COLLÈGE L'AUTONOMIE

## SIGNIFICATION

---

Le mot « autonomie » recouvre deux réalités différentes : les « enseignements complémentaires » et la « marge horaire ».

Les enseignements complémentaires regroupent l'AP et les EPI. Cf. les deux fiches correspondantes.

La **marge horaire** est définie ainsi (Article 7 de l'Arrêté) : *une « dotation horaire est mise à la disposition des établissements afin de favoriser le travail en groupes à effectifs réduits et les interventions conjointes de plusieurs enseignants »*. Cette dotation sera de 2h45 par classe en 2016, puis de 3h par classe à partir de 2017.

Cette marge horaire est en grande partie créée en récupérant les **heures obtenues grâce à la suppression des heures des sections européennes, des classes bilingues, des options Latin, Grec, Langues Régionales, DP3**.

## FONCTIONNEMENT

---

Comme tout ce qui relève de l'autonomie, **la répartition de cette marge se décide au local**, après avis du conseil pédagogique et sur décision du conseil d'administration. Rappelons que le conseil pédagogique est in fine nommé par le chef d'établissement, et que les professeurs ne sont pas majoritaires au conseil d'administration, où ils sont à parité avec les représentants des parents d'élèves.

Ainsi, **les disciplines vont être mises en concurrence pour savoir qui va disposer de la marge. Ce ne sont pas non plus les professeurs qui vont décider de la façon dont elle est utilisée** : création de groupes, mise en place d'heures de co-enseignement, création d'un enseignement de complément de Langues Anciennes ou de Langues Régionales (ils sont pris sur cette marge).

## CONSÉQUENCES

---

**L'ambiance dans de nombreux collèges risque de se dégrader** du fait de la mise en concurrence des disciplines dans les différentes instances.

**On répartira souvent la marge pour des raisons administratives plutôt que pédagogiques** (donner la taille que l'on souhaite à un BMP, voire supprimer un poste une année pour se débarrasser d'un collègue spécifique).

**Les petits collèges seront défavorisés par rapport aux gros établissements**. En effet, s'ils veulent mettre en place un enseignement de Latin en prélevant 5h sur la marge totale, l'impact sera nettement plus important pour eux que pour un collège ayant davantage de classes. Cela pourrait entraîner la disparition des Langues Anciennes ou Régionales dans les établissements de petite taille.

**Les conditions d'enseignement et la formation des élèves seront très différentes d'un établissement à l'autre**. Ainsi un chef d'établissement pourra faire le choix de faire des groupes en Langues Vivantes là où un autre tiendra absolument à mettre en place du co-enseignement dans le cadre des EPI. À l'arrivée, on crée un enseignement à plusieurs vitesses, en fonction des lubies locales.